

MISE À JOUR DE LA PAGE « NOUVELLES CONSTRUCTIONS » DU SITE INTERNET VAL DE LOIRE FIBRE

Madame, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez sûrement, **l'installation de la fibre optique est obligatoire pour toute nouvelle construction** dont la délivrance de permis de construire est postérieure au 1er juillet 2016 pour les locaux à usage de logement.

Les travaux consistent à réaliser une adduction (fourreau) entre la maison et le point de raccordement situé sur la voie publique, ainsi que l'installation d'une prise optique dans la maison et le tirage du câble jusqu'au point de raccordement.

Dans ce cadre, nous avons mis en place il y a plusieurs mois une page dédiée aux nouvelles constructions sur notre site internet : <https://www.valdeloirefibre.fr/nouvelles-constructions/>

Elle regroupe l'ensemble des informations et documentations à connaître pour l'installation de la fibre optique dans une construction individuelle. Un formulaire dédié a été créé afin de permettre aux particuliers, entreprises, et collectivités de contacter Val de Loire Fibre et de référencer leur projet immobilier.

Cette obligation d'installation d'un réseau de fibre optique s'applique également aux immeubles, collectifs et lotissements neufs. Les aménageurs / promoteurs doivent réaliser la totalité des câblages en fibre optique à l'intérieur de l'ensemble immobilier, ainsi que réaliser la construction du génie-civil d'adduction sur le domaine public jusqu'au point d'accès au réseau de Val de Loire Fibre.

Pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'accéder à toutes ces informations, nous avons récemment mis à jour la page « nouvelles constructions » de notre site internet en y intégrant une rubrique dédiée aux aménageurs / promoteurs. Un formulaire y a également été intégré afin de permettre de référencer un programme immobilier.

Cette page est l'interface unique pour toute demande de prise en exploitation d'un lotissement. Vous y trouverez de la documentation, un cahier des charges du pré-fibrage et une convention en téléchargement.

Nous comptons sur votre aide pour diffuser ce message auprès de vos contacts, afin de les avertir de l'existence de cette page. Nous restons à votre entière disposition pour toute demande complémentaire.